

Nombre de
membres en
exercice

95

Présents et
représentés

92

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTÉ DU GRAND ANECY

SEANCE du 30 SEPTEMBRE 2021

L'an deux mille vingt et un
Le trente du mois de septembre à dix-huit heures

Le CONSEIL de COMMUNAUTÉ du Grand Anecy, dûment convoqué en séance officielle le vingt quatre septembre deux mille vingt et un, s'est réuni Salle du Météore - 27 route de Frangy à Meythet en séance Ordinaire sous la présidence de Frédérique LARDET, Présidente.

Délibération

Date
d'affichage

7 OCT. 2021

Déposée en
Préfecture le

6 OCT. 2021

Etaient présents

Jean-Pascal ALBRAN, Etienne ANDRÉYS, Christian ANSELME, Jacques ARCHINARD, Gilles ARDIN, François ASTORG, Olivier BARRY, Isabelle BASTID, Alexandra BEAUJARD, Franck BOGEY, Cécile BOLY, Patrick BOSSON, Bilel BOUCHETIBAT, Corinne BOULAND, Catherine BOUVIER, Christian BOVIER, Vanessa BRUNO, Pierre BRUYERE, Karine BUI-XUAN-PICCHEDDA, Christel CASSET, Lola CECCHINEL, Odile CERIATI-MAURIS, Henri CHAUMONTET, Martine COUTAZ, Roland DAVIET, Isabelle DIJEAU, Samuel DIXNEUF, David DUBOSSON, Fabienne DULIEGE, Denis DUPERTHUY, Elisabeth EMONET, Chantale FARMER, Gilles FRANÇOIS, Pierre GEAY, Jean-François GIMBERT, Anthony GRANGER, Fabienne GRÉBERT, Aurélie GUEDRON, Ségolène GUICHARD, Charlotte JULIEN, Frédérique KHAMMAR, Marion LAFARIE, Frédérique LARDET, Elisabeth LASSALLE, François LAVIGNE-DELVILLE, Christiane LAYDEVANT, Patrick LECONTE, Claire LEPAN, Bruno LYONNAZ, Benjamin MARIAS, Viviane MARLE, Jean-Claude MARTIN, Christian MARTINOD, Pierre-Louis MASSEIN, Catherine MERCIER-GUYON, Patricia MERMOZ, Thomas MESZAROS, Aurélien MODURIER, Philippe MONMONT, Philippe MORIN, Magali MUGNIER, Michel MUGNIER-POLLET, Alexandre MULATIER-GACHET, Laure ODORICO, Raymond PELLICIER, Marie-Luce PERDRIX, Tony PESSEY, Christian PETIT, Eric PEUGNIEZ, Monique PIMONOW, Christophe PONCET, Agnès PRIEUR-DREVON, Jean-Luc RIGAUT, Marc ROLLIN, Christian ROPHILLE, Didier SARDA, Nora SEGAUD-LABIDI, Bénédicte SERRATE, Guillaume TATU, Olivier TRIMBUR, Gilles VIVIAN

Avaient donné procuration

Frédérique BANGUÉ à Isabelle DIJEAU, Michel BEAL à Catherine BOUVIER, Stéphane BOUCLIER à Christian ANSELME, Sandrine DALL'AGLIO à Magali MUGNIER, Noëlle DELORME à Gilles ARDIN, Joëlle DERIPPE-PERRADIN à Bilel BOUCHETIBAT, Fabien GERY à Samuel DIXNEUF, Xavier OSTERNAUD à Aurélien MODURIER, Gérard PASTOR à Elisabeth EMONET, Yannis SAUTY à Christian PETIT, Jean-Louis TOÉ à Odile CERIATI-MAURIS

Etaient excusé(e)s

Marie BERTRAND, Nicole BLOC, Antoine de MENTHON

Tony PESSEY est désigné(e) en qualité de Secrétaire de séance

OBJET

STRATÉGIE DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE DU GRAND ANNECY

Ségoène GUICHARD, rapporteur

Situé au cœur du sillon alpin, le Grand Annecy bénéficie d'une situation privilégiée au carrefour de grandes agglomérations, à une heure de Genève et une heure trente de Lyon ou Grenoble.

Bénéficiant d'une croissance démographique et économique, le territoire compte plus de 96 000 emplois, soit un tiers des emplois du département, et plus d'emplois que d'actifs.

Cette dynamique économique repose sur 3 piliers :

- Un socle industriel qui se maintient et résiste avec de nombreuses entreprises de taille importante (PMI et ETI). Avec près de 1 500 entreprises, ce secteur représente plus de 30% des effectifs et 40% de la valeur ajoutée du territoire.
- Un secteur touristique très dynamique avec une forte image touristique liée à sa géographie et ses paysages. Ce secteur concentre plus de 2 136 entreprises, 32 000 lits touristiques et a reçu près de 3 millions de visiteurs en 2020.
- Une économie de proximité également très prospère, soutenue par les territoires environnant notamment le bassin genevois (près de 24 000 entreprises (BTP + services)) ainsi qu'un secteur commercial soutenu.

Le territoire, grâce à la diversité et la solidité de son tissu économique, mais également au soutien de l'Etat, à travers le plan de relance national possède de nombreux atouts pour rebondir comme il l'a déjà démontré au cours des crises précédentes. Pour l'instant, malgré la crise sanitaire, le marché de l'emploi reste dynamique avec un des plus faibles taux de chômage de la Région Auvergne Rhône Alpes.

Un axe transversal : l'accompagnement de l'éco système dans les transitions environnementale et numérique

Pour que cette dynamique perdure, le Grand Annecy doit la concilier avec **deux enjeux** de transformation :

- **l'enjeu de durabilité, avec la question de la transition écologique** (décarbonation de l'activité économique et de la production industrielle, économie circulaire, gestion sobre du foncier, centre de ressource et d'expertise en économie environnementale, tourisme durable) et la préservation d'un environnement exceptionnel ;
- **l'enjeu numérique, avec l'accompagnement du développement de l'économie du numérique.**

La stratégie économique du Grand Annecy prendra donc appui sur **une approche transversale** (en articulation avec les politiques publiques: PCAET , PDU, PLUI bio climatique, Plan alimentaire territorial....) et **partenariale**, en impulsant de nouveaux modes de collaboration. Les acteurs économiques ont été associés à l'élaboration de cette stratégie.

Les 7 axes de la stratégie économie du Grand Annecy pour 2021 – 2026

Prioritairement et à très court terme, le Grand Annecy souhaite accompagner la reprise en étant aux côtés des entrepreneurs pour les accompagner, en partenariat avec l'Etat, la Région, les chambres consulaires et les syndicats professionnels, dans leurs transitions numérique ou environnementale.

En réponse aux enjeux identifiés, 7 priorités ont été identifiées :

- 1 - L'avenir du tissu économique productif
- 2 - Le Grand Annecy territoire des entrepreneurs

3 - La dynamique des écosystèmes innovants

4 - L'adaptation du tourisme durable

5 - Le développement économique de proximité, l'innovation sociale et l'inclusion

6 - La stratégie d'enseignement supérieur et de formation

7 - Le rayonnement élargi du Grand Annecy

1 - L'avenir du tissu économique productif et l'enjeu du foncier économique

Outre sa capacité à intégrer une décarbonation de ses activités, le tissu économique productif doit faire face à la raréfaction du foncier, tout en répondant aux besoins des entreprises. Cette forte demande en foncier et immobilier d'activités est accentuée par le besoin de relocalisation de nombreuses entreprises actuellement implantées dans des secteurs à enjeu pour la recomposition urbaine (production de logements). Cette rareté foncière et immobilière, engendre une inflation du prix des locaux disponibles, voire une spéculation, qui favorise les mutations dans les zones d'activités existantes. Ces phénomènes s'opèrent au détriment de la logique de développement économique du territoire dont l'un des enjeux prioritaires repose sur la pérennisation du tissu économique productif.

On constate ainsi une accélération de la transformation d'anciens sites industriels (qui pourraient constituer des solutions immobilières pour des PME locales en expansion) en espaces de bureaux, alors que ces derniers auraient davantage vocation à occuper des secteurs plus urbains de l'agglomération.

La difficulté croissante d'ouverture à l'urbanisation de nouvelles zones d'activités – liées aux contraintes environnementales, à la nécessaire préservation d'espaces agricoles, ou à la topographie locale – accentue ce problème de rareté foncière

Le maintien de la dynamique économique du territoire nécessite donc une gestion économe du foncier, par la densification et l'optimisation des espaces.

Ce contexte, amplifié par les dispositions législatives et réglementaires, incite aujourd'hui le Grand Annecy à avoir un regard attentif sur l'évolution des fonciers économiques bâtis et non bâtis de son territoire.

L'action menée par le Grand Annecy s'articule donc autour d'une **politique volontariste de reconquête et de maîtrise foncière** à travers plusieurs outils :

1/ Le bail à construction (outil de maîtrise de la destination foncière), désormais mode de commercialisation unique (sauf incompatibilité technique ou juridique) des terrains publics sur l'ensemble du territoire ;

2/ Une stratégie de préemption sur les zones et parcs d'activité identifiés comme espace à enjeux dans l'étude menée en 2017-2018 : Zone de Pringy, Les Iles Pont de Tasset et Vovray (Annecy). L'examen systématique des déclarations d'intention d'aliéner et le recours, si nécessaire, à la préemption ont été engagés depuis 2019 sur la ville d'Annecy, sur des terrains économiques au sein ou en dehors des zones d'activité.

3/ Une réflexion sur les nouveaux sites sera engagée pour qu'ils répondent aux objectifs de sobriété foncière et d'exemplarité.

Cette démarche permet également de proposer des solutions de relocalisation aux entreprises situées dans des secteurs où la ville a lancé des opérations de restructuration urbaine.

Elle va être étendue à toutes les communes du Grand Annecy qui possèdent des zones d'activités économiques sur leur territoire

2 - Le Grand Annecy, territoire des entrepreneurs

Avec plus de 2 000 créations d'entreprises par an, le Grand Annecy veut conforter sa position de terre d'entrepreneurs en mettant à disposition les outils, lieux et partenariats adaptés.

L'offre actuelle sera donc complétée et diversifiée par le développement de tiers lieux, ainsi que la thématisation des pépinières (dont une offre destinée à l'artisanat).

Une réflexion sur les partenariats avec les réseaux d'aide à la création ou au développement d'entreprises sera également menée, notamment pour permettre d'accompagner les entrepreneurs dans leur volonté de développer des activités sobres en carbone. Le centre de ressource et d'expertise de Saint-Jorioz constituera le lieu totem de cette démarche en apportant expertise, conseils et services.

3 - La dynamique des éco systèmes innovants

La dynamique économique du Grand Annecy s'est construite sur quatre écosystèmes d'excellence performant : mécatronique, Image Industrie Créative, Sport Outdoor et Tourisme d'affaire.

La réflexion sur de nouveaux champs porteurs d'activités nouvelles s'engagera notamment autour de trois secteurs : l'économie et l'industrie circulaire, l'intelligence artificielle et la santé (l'innovation et l'excellence).

Cette dynamique d'écosystèmes sectoriels sera complétée par un volet transversal d'accompagnement des entreprises dans les transitions structurelles en cours :

- numérique avec la French Tech, Digital League et Thésame,
- démographique avec le Stabbi Lab,
- environnementale avec l'ouverture d'un lieu dédié à l'accompagnement des entreprises à Saint-Jorioz. L'ambition de ce lieu est de constituer avec les acteurs et partenaires de la transition environnementale un écosystème favorable à la transition, et de fournir conseils, services et accompagnements vers une économie décarbonée, résiliente, et économe en ressources naturelles.

4 - Une stratégie touristique durable :

Deuxième pilier de l'économie locale, ce secteur fortement lié au paysage et à la géographie connaît de profondes mutations que le Grand Annecy doit accompagner pour permettre une transition vers un tourisme durable. Cet enjeu fondamental pour le territoire repose sur 4 objectifs :

- Equilibrer les retombées économiques, le bien être des personnes et les conséquences environnementales ;
- Mettre en place une gestion organisée du tourisme prenant en considération l'ensemble des populations (visiteurs, socio professionnels et habitants) ;
- Accompagner les professionnels et visiteurs sur une démarche d'amélioration qualitative et durable des pratiques ;
- Accompagner l'adaptation des pratiques des professionnels et des visiteurs aux conséquences du changement climatique (allongement de la saison estivale, réduction de l'enneigement à moyenne altitude, raréfaction de la ressource en eau en été, risques naturels renforcés...).

5 - Le développement de l'économie de proximité

Dernier pilier de l'économie locale, l'économie de proximité comprend l'Economie Sociale et Solidaire, l'artisanat, les PME et TPE, ainsi que le champ de l'économie circulaire. L'action du Grand Annecy visera à accompagner les artisans et commerçants dans leur transformation et leur développement, et

visera une meilleure articulation de l'ESS avec l'ensemble des acteurs du territoire dont la filière agricole, tout en lui offrant plus de visibilité. Le Grand Annecy mettra également en œuvre une dynamique d'insertion en complémentarité avec les partenaires et outils existants (Chantier Local d'Insertion, Mission locale...).

6 - Stratégie d'enseignement supérieur, formation initiale et continue

L'Enseignement supérieur et la Recherche sont des facteurs majeurs d'attractivité grâce à l'intégration des dynamiques d'innovation, de diffusion de la connaissance et de transfert de technologie au service du territoire. Le Grand Annecy développe depuis plusieurs années une politique de soutien à l'ESR.

Pour encourager les synergies entre le tissu économique, notamment les secteurs d'excellence, et les acteurs de l'université, deux outils principaux seront mis en œuvre :

- le schéma d'aménagement du campus d'Annecy le Vieux
- le schéma local d'enseignement supérieur de recherche et innovation (SLESRI) pour accompagner le développement de l'offre de formation et de recherche sur le territoire et l'adapter aux besoins du tissu économique.

7 - Rayonnement élargi du Grand Annecy

Le Grand Annecy souhaite nouer des partenariats opérationnels avec les territoires voisins de Chambéry et du Grand Genève, à l'exemple de ce qui se fait déjà sur l'ensemble de l'Arc Alpin pour la French Tech (exemple de coopération intelligente qui offre de la visibilité et une masse critique pertinente). Il entend également promouvoir l'idée d'une coopération avec l'Italie du Nord.

LE CONSEIL DECIDE :

1/ De valider les 7 axes de la stratégie de développement économique du Grand Annecy pour la période 2021-2026 ;

2/ Sur l'aspect foncier, compte tenu du contexte présenté,

2.1/ de valider :

- l'enjeu que constitue le maintien de l'économie productive locale, en particulier de l'industrie,
- la nécessité de conserver aux zones d'activités une vocation d'accueil d'entreprises industrielles et de l'économie productive qui trouvent difficilement leur place en milieu urbain dense,
- l'obligation de limiter la consommation de nouveaux fonciers pour le développement économique et la nécessité d'optimiser le foncier dans les zones d'activités existantes, notamment les plus anciennes,

2.2/ d'acter les points suivants :

- confirmer l'intérêt de l'examen systématique des DIA concernant des biens situés dans les zones d'activité économique et tout terrain destiné à l'accueil d'activités économique sur l'ensemble des communes membres du Grand Annecy, en concertation avec celles-ci ;
- acter le principe du recours à la préemption en cas de DIA susceptible de remettre en cause dans les trois zones ciblées comme espaces de reconquête (zone de Pringy, zone du Pont de Tasset/les Iles, zone de Vovray), la possibilité de restructurer et optimiser l'offre foncière et immobilière au service de l'économie productive,
- acter plus largement le principe du recours à la préemption pour les terrains économiques (situés au sein ou en dehors des zones d'activité), l'usage de la préemption devant permettre l'accueil prioritaire d'activités productives (ou connexes) en expansion ou la relocalisation d'entreprises situées sur des opérations de restructuration urbaine.

LA DÉLIBÉRATION A ÉTÉ ADOPTÉE À LA MAJORITÉ

Voix POUR : 85

Voix CONTRE : 1 (Stéphane BOUCLIER)

ABSTENTION(S) : 5 (Karine BUI-XUAN-PICCHEDDA, Marion LAFARIE, Benjamin MARIAS, Pierre-Louis MASSEIN, Guillaume TATU)

NON-VOTANT(S) : 1 (Marie-Luce PERDRIX)

AINSI DELIBERE ont signé au registre la Présidente et les membres présents à la séance,

Pour extrait conforme
Pour la Présidente et par délégation,
Le Directeur Général,

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'Sébastien LENOIR', written in a cursive style with a long horizontal stroke extending to the right.

Sébastien LENOIR.